



PLAN

D'ACTIONS

Agissons ensemble
pour notre
environnement



NOTE DE LECTURE



Le présent document comporte dans l'onglet Tableau de suivi toutes les actions du plan d'actions du PCAET de GPSO qui correspondent aux 6 axes prioritaires suivants :

AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)

AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air

AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins

AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"

AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire

Le tableau de suivi du plan d'actions comporte plusieurs colonnes :

- Axes : permet d'identifier les axes du plan d'actions de GPSO
- Actions : indique l'ensemble des actions du PCAET de GPSO
- Pilote : un pilote (à minima) est identifié pour chaque action
- Niveau 2012 en tCO₂e : les émissions de gaz à effet de serre de 2012 constituent l'état initial du plan d'actions de GPSO
- Objectifs en 2025 : pour chaque action, un objectif d'évolution des émissions de gaz à effet de serre est identifié
- Etapes de réalisation : regroupe trois colonnes qui sont Planifier, Agir et Vérifier. Il s'agit du planning prévisionnel pour chaque action
- Suivi de l'action : permet de définir si l'action a débuté en 2022 et 2023, et d'apporter des observations sur l'état d'avancement de l'action
- Indicateurs : chaque action présente des indicateurs non chiffrés et des indicateurs chiffrés (pour les années 2021 à 2025), permettant d'identifier les objectifs chiffrés par année et par action. Les niveau d'émissions de gaz à effte de serre en 2025 et comparé à celui de l'état initial, pour obtenir le gain de GES (en pourcentage)
- Une colonne commentaires, pour chaque action permet d'apporter des compléments

Un onglet introductif de chaque axe est positionné sous la dénomination : Axe 1, Axe 2, Axe 3, Axe 4, Axe 5, Axe 6

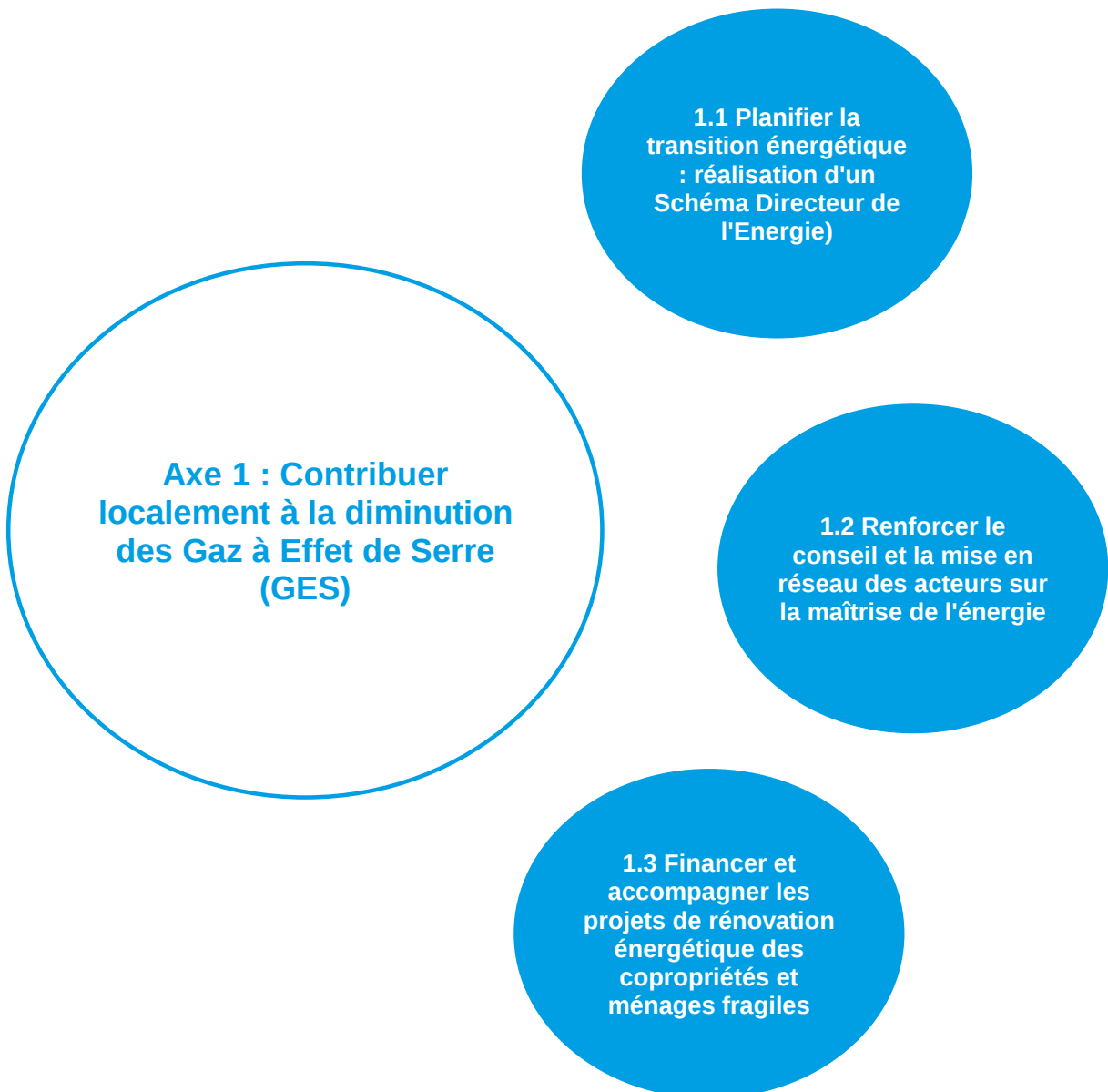


	Action	Pilote	NIVEAU 2012 EN tCO ₂ e	Objectifs en 2025	Etapes de réalisation			Suivi de l'action			Indicateurs	Indicateurs chiffrés					INDICATEURS 2025		NIVEAU 2025 EN tCO ₂ e	GAIN GES EN tCO ₂ e en 2025 (%)	COMMENTAIRES
					Indiquer 1 si l'action débuté Indiquer 0 si l'action n'a pas débuté	2022	2023	Observations	2021	2022		2023	2024	2025							
															PLANIFIER	AGIR	VERIFIER				
AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)	1.1 Planifier la transition énergétique : réalisation d'un Schéma Directeur de l'énergie	Service Développement Durable	641 266	Consommation énergétique du bâti : 3 262 GWh (soit -11% secteur tertiaire et -17% secteur résidentiel) Emissions GES (parc bâti) : 514 255 tteqCO ₂ (soit -14% secteur tertiaire, -22% secteur résidentiel)	2019 * Consultation des villes * Lancement de l'étude pour la réalisation du Schéma Directeur	2020 Réalisation de l'étude 2021 Mise en place des nouveaux dispositifs	À partir de 2021 Suivi des indicateurs				Nombre de porteurs de projets accompagnés techniquement et/ou financièrement (rénovation énergétique)						Emissions de GES liées au secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire)	Données ROSE	-100%		
												Nombre de porteurs de projets accompagnés techniquement et/ou financièrement (EnR&R)									
												Nombre de bâtiments rénovés (résidentiel + tertiaire)									
												Nombre de contacts traités par an									
	1.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie (GES)	Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)		3 262 GWh (soit -11% secteur tertiaire et -17% secteur résidentiel)	2019-2020 Travail sur le déploiement des dispositifs de PTRE (Pass Réno Habitat et Coach Copro) à l'échelle métropolitaine	à partir de 2019 Renforcement de l'équipe de l'ALEC à partir de 2020 * Déploiement des nouveaux dispositifs * Campagne de communication	à partir de 2020 Suivi des indicateurs (observatoire)				Nombre de projets accompagnés de A à Z via la PTRE par an										
			Emissions de GES en tteqCO ₂ du secteur bâti								Gain énergétique moyen des projets rénovés via la PTRE										
	1.3 Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles	Direction de l'Habitat	457 434	1 936 GWh (soit -17% secteur résidentiel)	2019 Planification du dispositif et rédaction du cahier des charges,	Fin 2019 Lancement du dispositif	2019-2025 * Suivi-animation du dispositif par l'opérateur * Pilotage du dispositif par l'Habitat de GPSO				Nombre de logement ayant bénéficié du dispositif pour une amélioration énergétique						Emissions de GES liées au secteur résidentiel	Données ROSE	-100%		
											Gain énergétique dû aux opérations financées (théorique)										
											Réduction des émissions de GES dû aux opérations financées (théorique)										
			Emissions de GES en tteqCO ₂ du secteur résidentiel								Montant des subventions versées										
AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie	2.1 Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement	Direction de l'Aménagement	Non quantifiable		2019-2021 Réflexion sur le contenu du référentiel	2022-2025 Construction du référentiel avec les acteurs	Suivi des indicateurs au fur et à mesure des modifications de PLU et des opérations d'aménagement				Réalisation du référentiel (oui/non)						Non quantifiable				
											Nombre de recommandations du référentiel prises en compte dans les PLU										
	2.2 Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics	Direction Générale des Services Techniques	Non quantifiable		2019 Planification du diagnostic phytosanitaire annuel	2020-2025 * Création du référentiel de l'aménagement des espaces publics * Réalisation du diagnostic phytosanitaire annuel	à partir de 2020 Suivi des indicateurs				Création du référentiel (oui/non)						Non quantifiable				
											Nombre de parcelles dédiées aux jardins partagés										
											Nombre de parcelles dédiées au dispositif Jardiner ma Ville										
											Ratio du renouvellement d'arbres										
	2.3 Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique	Direction Générale des Services Techniques	Non quantifiable		dès 2019 * Préfiguration de la cartographie * Réflexion sur les horaires d'ouverture des parcs et jardins	2019 - 2025 Réalisation des actions préventives et curatives, ainsi que des animations de sensibilisation	à partir de 2020 Suivi des indicateurs				Réalisation de la cartographie des îlots de fraîcheurs (oui/non)						Non quantifiable				
											Nombre de participants à des animations et ateliers de sensibilisation										
AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air	3.1 Encourager les nouvelles mobilités	Direction de la Mobilité	210 092	185 516 tteqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes (soit -12% des émissions)	2019 Lancement de l'étude du Plan Vélo	* Création de nouveaux parcours par marquage, amélioration de la signalisation des parcours existants, * Création de stationnements	à partir de 2020 Suivi des indicateurs				Nombre de zones de circulation apaisée						Emissions de GES liées aux déplacements des personnes	Données ROSE	-100%		
											Linéaire cyclable aménagé										
											Nombre de stations Vélib										
											Fréquentation des stations Velib										
											Utilisation des véhicules en free-floating										
			Emissions secteur Transport de Personnes en tteqCO ₂				* Déploiement du Plan Vélo * Densification du réseau Velib Métropole				nombre de subventions VAE accordées										
	3.2 Développer les mobilités décarbonées	Direction de la Mobilité	210 092	185 616 tteqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes (soit -12% des émissions)	2019-2020 Diagnostic d'implantation des infrastructures de recharge	2019-2020 Diagnostic d'implantation des infrastructures de recharge	2020-2022 Retour d'expérience des premières installations et ajustement pour la poursuite du déploiement				Nombre de bornes installées sur le territoire						Emissions de GES liées aux déplacements des personne et de marchandises	Données ROSE	-100%		
					2019-2025 Réflexion sur l'intégration de bornes GNV et hydrogène	2019-2025 Réflexion sur l'intégration de bornes GNV et hydrogène					Nombre d'utilisations des bornes										
											Consommation en recharge aux bornes										
3.3 Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air	Direction de la Mobilité Service Développement Durable	61 108	54 997 tteqCO ₂ émis par le secteur Marchandises (soit -10% des émissions)	2019-2020 * Révision des modes de communication sur la qualité de l'air / procédure pour le relai des alertes * Définition des modalités de l'étude du PLD	A parti de 2019 Mise en place progressive de la ZFE (2019 non classée et Crit'air 5 puis, à confirmer, 2021 Crit'air 4, 2022 Crit'air 3, 2024 Crit'air 2)	à partir de 2021 Contrôle de l'application des restrictions de la ZFE				Emissions globales de polluants du secteur des transports											
											Nombre de jours dépassant les valeurs limites de polluants										
											Composition du parc de véhicules motorisés (vignettes Crit'air)										
AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins	4.1 Réduire la production de déchets	Direction Générale des Services Techniques Service Développement Durable	121 800			dès 2019 * Promotion des structures du réemploi * Poursuite du développement du compostage * Communication à destination des entreprises	dès 2019 Suivi des indicateurs				Nombre de composteurs distribués par GPSO						Emissions de GES liées aux déplacements des personne et de marchandises	Données ROSE Bilan Carbone	-100%		
			Tonnes de déchet	125 000 Tonnes de déchets	2019 Préfiguration du PLPD	2020-2025 Elaboration et mise en œuvre du PLPD					Nombre d'actions de communication à destination des entreprises sur la prévention des déchets										
	4.2 Valoriser les déchets et en optimiser le traitement	Direction Générale des Services Techniques	80 825	121 800 Tonnes de déchets valorisés énergétiquement (déchets ménagers)	2019-2020 * Préfiguration du nouveau marché de collecte (fréquences de collecte) * Planification de la communication liée à l'extension des consignes	* Extension des consignes de tri * Campagne de communication sur les consignes de tri	2021 Bilan de l'expérimentation des biodéchets				Part des déchets collectés valorisés (filieres du recyclage, méthanisation et compostage)						Emissions de GES évitées par la valorisation des déchets	Données ROSE Bilan Carbone	-100%		
											Production énergétique issue de la valorisation des biodéchets										
	5.1 Inciter les comportements	Service Développement Durable	3 810	Une réduction de 3,4% des consommations (consommations moyennes par habitant)	début 2020 * Lancement de la conception du guide de l'écocitoyen.ne * Etude de la mise en place du défi	* Poursuite des animations MDNA et ALEC avec renforcement de certaines thématiques * Poursuite des actions de communication	À partir de 2021				Création du guide de l'écocitoyen.ne (oui/non)						Emissions de GES liées au	ROSE	-100%		
											Nombre de participants aux différents défis										

AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"	écocitoyens	Développement Durable		énergétiques ou parc bâti liées à la sobriété énergétique	oeconets	2020-2021 * Diffusion du guide de l'écocitoyen.ne * Lancement du défi déchet	Suivi des indicateurs										parc bâti (résidentiel	MUSE			-100%						
			GWh (parc bâti)		2021 Etude de la mise en place du défi mobilité																						
	5.2 Valoriser et soutenir les initiatives locales durables	Service Développement Durable	Non quantifiable		2020 * Définition des modalités de l'AMI * Réflexion sur l'évolution du canal d'échange Plan Climat	2019-2025 Relai de communication des actions locales 2021 Lancement de l'AMI	2019-2025 Prise en compte des propositions des habitants pour le développement durable										Non quantifiable										
	5.3 Porter une "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs sociaux-économiques du territoire	Service Développement Durable	Non quantifiable		2020 Rédaction de la Charte et appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs sociaux-économiques	2020-2021 Premières signatures de la Charte (événement public de lancement) et lancement de l'animation du réseau des signataires à partir de 2022 Poursuite de l'animation du réseau	À partir de 2022 * Partage des retours d'expérience au sein du réseau Poursuite de la mobilisation des signataires * Progression du niveau d'engagement des signataires										Non quantifiable										
AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire	6.1 Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables	Direction de la Commande Publique	1 335	Atteindre 2% de réduction des émissions	2019 * Identification des marchés pour lesquels l'intégration d'un critère environnemental est possible * Proposition d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables * Formation des agents de la commande publique aux différentes normes, labels et certifications existants	À partir de 2020 * Augmentation progressive du poids des critères environnementaux dans les critères d'attribution (objectif 30%) * Généralisation de la démarche à l'ensemble des marchés pour lesquels cela est pertinent	A partir de 2020 Evaluation de la part des marchés possédant un critère d'attribution environnemental * Engagement progressif sur des taux de marchés environnementaux plus importants										nombre de marchés possédant des critères d'attribution environnementaux					Emissions liées aux commandes publiques	Bilan Carbone P&S de GPSO		-100%		
			Emissions de GES liées aux achats de biens et de services en tteqCO ₂														pourcentage des points attribués aux critères environnementaux pour l'évaluation des marchés										
	6.2 Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité	Direction des Moyens Généraux Direction Générale des Service Techniques	3 302	Atteindre 5% réduction de la consommation énergétique du secteur bâti et souscrire à des fournisseurs verts	2019 Etude de faisabilité sur l'intégration d'électricité verte responsable dans le mix énergétique de fourniture de GPSO 2020 * Préfiguration des outils de suivi des consommations par bâtiment * Réflexion sur le plan pluriannuel de travaux	à partir de 2019 Expérimentation de systèmes peu énergivores sur des sites pilotes à partir de 2020 * Mise en place des outils de suivi des consommations par bâtiment * Mise en place du plan pluriannuel de travaux	à partir de 2020 Suivi global des consommations de l'ensemble du patrimoine de GPSO et de ses évolutions										Consommation énergétique des bâtiments de GPSO (propriétaire ou occupant)					Emissions de GES liées au parc bâti de GPSO	Bilan Carbone P&S de GPSO		-100%		
			Emissions de GES liées à l'usage de l'énergie dans les bâtiments pour le chauffage et les autres usages en tteqCO ₂ (émissions indirectes liées à l'électricité, émissions liées à la biomasse et aux hydrocarbures)														Consommation énergétique du parc d'éclairage public										
																	Pourcentage d'électricité verte dans le mix énergétique de fourniture du parc bâti										
	6.3 Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat	Direction des Ressources Humaines	Non quantifiable	Atteindre 3% de réduction des émissions de GES par le biais d'éco-gestes	à partir de 2019 Réflexion sur l'intégration du développement durable dans le plan de formation	dès 2019 * Intégration d'articles dans le journal interne * Présentation en CHSCT 2020 - 2021 * Inclusion dans les évènements RH internes	dès 2020 Evaluation suite aux formations et actions (qualité, impact)										Nombre d'agents formés aux enjeux du développement durable					Emissions liées aux activités des agents de la collectivité	Bilan Carbone P&S de GPSO		#VALEUR!		
	6.4 Observer et piloter financièrement le développement durable	Service Développement Durable	Non quantifiable		2019 Lancement de l'identification budgétaire auprès des référents	2020 Mise en œuvre du suivi analytique	à partir de 2021 * Analyse et bilan des dépenses de 2020 * Ajustements pour la poursuite de la démarche les années suivantes										Dépenses liées au développement durable					Non quantifiable					

AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)

La transition énergétique du territoire est l'enjeu prioritaire du Plan Climat. L'objectif est de réduire les consommations d'énergies fossiles pour réduire les émissions de GES notamment dans les bâtiments du territoire qui représentent 43% des émissions (30% résidentiel, 13% tertiaire). En parallèle, il est nécessaire de substituer les énergies fossiles et fissiles par les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) produites sur le territoire.



	AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)		
1.1 Planifier la transition énergétique : réalisation d'un Schéma Directeur de l'Energie			
Pilote(s)	Service Développement Durable	Cible	L'ensemble du territoire intercommunal
Co-pilote(s)	Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Direction de l'Habitat	Partenaires	Villes Métropole du Grand Paris Région Ile-de-France Sipperec Sigeif Énergéticiens et gestionnaires de réseaux d'énergie ADEME
Référence(s) PCAEM	ENE2 : Réalisation du Schéma Directeur des réseaux de distribution d'énergie métropolitains		
Descriptif			
Le Schéma Directeur de l'Energie sera l'outil de planification de la transition énergétique du territoire de GPSO. A visée stratégique et opérationnelle, le Schéma Directeur de l'Energie visera à réduire la consommation énergétique et conduire au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Ce schéma précisera les enjeux et ambitions du territoire en matière de politique énergétique. Il proposera la mise en place de nouveaux outils et dispositifs ou la poursuite ou l'amélioration de ceux existants. Sur le thème de la rénovation énergétique des bâtiments des secteurs résidentiels et tertiaires, les principaux enjeux concernent : - le financement des projets de rénovation ; - l'accompagnement des porteurs de projets ; - la mesure et l'apport de données quantitatives sur les projets en cours et réalisés. Les outils à mettre en place, poursuivre ou améliorer pourront être : dispositifs d'accompagnement et d'incitations financières (opération programmée d'amélioration de l'habitat, subventions...), observatoire de la rénovation énergétique. Sur le thème de la production énergétique des EnR&R, les principaux enjeux concernent : - l'identification et la localisation du potentiel de développement des EnR&R et des réseaux de chaleur/froid ; - le conseil technique et méthodologique des porteurs de projets public ou privés ; - l'accompagnement financier des projets du territoire. Les outils à mettre en place, poursuivre ou améliorer pourront être : cadastres solaires et géothermiques, fiches techniques et méthodologiques, subvention via appel à projet, réseau des acteurs... Les enjeux relatifs à la mobilité et aux déplacements seront également intégrés à cette étude car tous les secteurs et enjeux de la transition énergétique devront être envisagés.			
Moyens			
Techniques :	Etudes pour la réalisation du Schéma Directeur (prestataire)	Financiers (internes) :	réalisation de l'étude : 140k€ développement de projets et subventions : enveloppe investissement à prévoir
Humains :	1/2 ETP	Financiers (externes) :	aide aux études de la Région (jusqu'à 50k€)
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale :	Production EnR&R 922 GWh/an (données Diagnostic) Consommation énergétique du bâti : 3 810 GWh Emissions GES (du parc bâti) : 641 266 t _{eq} CO ₂
Objectif en 2025	Consommation énergétique du bâti : 3 262 GWh Emissions GES (parc bâti) : 514 255 t _{eq} CO ₂		
Indicateurs de suivi			
Nombre de porteurs de projets accompagnés techniquement et/ou financièrement (rénovation énergétique)	Nombre de porteurs de projets accompagnés techniquement et/ou financièrement (EnR&R)	Nombre de bâtiments rénovés (résidentiel + tertiaire)	
Etapes de réalisation			
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	
2019 * Consultation des villes * Lancement de l'étude pour la réalisation du Schéma Directeur	2020 Réalisation de l'étude 2021 Mise en place des nouveaux dispositifs	À partir de 2021 Suivi des indicateurs	

	AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)		
1.2 Renforcer le conseil et la mise en réseau des acteurs sur la maîtrise de l'énergie			
Pilote(s)	Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC)	Cible	Maîtres d'ouvrages publics et privés du territoire
Co-pilote(s)	Service Développement Durable	Partenaires	GPSO Villes Métropole du Grand Paris ADEME Région Ile-de-France réseau des ALEC Métropolitaines
Référence(s) PCAEM	AT1 : Renforcer le réseau des Agences Locales de l'Énergie et du Climat		
Descriptif			
GPSO souhaite renforcer l'information des acteurs de son territoire sur la maîtrise de l'énergie (rénovation énergétique, installations d'EnR&R, sobriété, verdissement du mix énergétique...) et leur mise en réseau (groupes d'échange, ateliers...). L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) étant actuellement l'outil clé de GPSO sur ce sujet, la collectivité souhaite en renforcer les moyens pour en développer l'action. Le service de conseil aux particuliers pourra évoluer vers une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique), via notamment : - l'amélioration de l'appui des maitres d'ouvrage par l'ALEC tout au long de l'élaboration de leur projet pour aller vers un accompagnement de A à Z : conseils techniques, aide à la mobilisation de financements, orientation vers des professionnels qualifiés, diffusion de guides techniques et proposition de retours d'expérience... ; - la mobilisation et animation du réseau de professionnels de la rénovation énergétique de l'habitat, en lien avec le réseau métropolitain. Le conseil aux acteurs professionnels du territoire se poursuivra au travers des actions de l'ALEC : - accompagnement des politiques énergie-patrimoine des villes et de GPSO ; - animation du réseau d'acteurs. L'ALEC renforcera son action relative aux problématiques complémentaires du domaine de l'énergie : - facilitation et agrégation de projets citoyens d'EnR ; - actions de prévention de la précarité énergétique. La visibilité de l'ALEC devra être renforcée afin de permettre une meilleure connaissance de celle-ci par les habitants, professionnels et usagers du territoire : - meilleur relais par GPSO et les villes des actions et services de l'ALEC via leurs canaux de communication ; - lancement de campagnes locales de communication sur l'ALEC et ses services ; - relais des campagnes métropolitaines.			
Moyens			
Techniques :	* Outils de communication * Outils de suivi et d'accompagnement (Coach Copro et Pass Réno Habitat) * Animation de réseau	Financiers (internes) :	Coûts de fonctionnement : 400k€ /an (dont 130k€ /an subvention GPSO)
Humains :	7 ETP (via augmentation subvention)	Financiers (externes) :	MGP, ADEME, Région : 250k€ /an (dont 100k€ MGP à confirmer courant 2019/2020)
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale :	Production EnR&R 922 GWh/an (données Diagnostic) Consommation énergétique du bâti : 3 810 GWh Emissions GES (du parc bâti) : 641 266 téqCO ₂
Objectif en 2025	3 262 GWh (S. Résidentiel et Tertiaire)		
Indicateurs de suivi			
Nombre de contacts traités par an	Nombre de projets accompagnés de A à Z via la PTRE par an	Gain énergétique moyen des projets rénovés via la PTRE	Nombre d'articles relayés via les journaux des villes
Etapes de réalisation			
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	
2019-2020 Travail sur le déploiement des dispositifs de PTRE (Pass Réno Habitat et Coach Copro) à l'échelle métropolitaine	à partir de 2019 Renforcement de l'équipe de l'ALEC à partir de 2020 * Déploiement des nouveaux dispositifs * Campagne de communication	à partir de 2020 Suivi des indicateurs (observatoire)	

	AXE 1 : Contribuer localement à la diminution des Gaz à Effet de Serre (GES)		
1.3 Financer et accompagner les projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles			
Pilote(s)	Direction de l'Habitat	Cible Propriétaires du territoire	
Co-pilote(s)	-	Partenaires Agence Nationale de l'Habitat Villes ARS ADEME CD92 ADIL	
Référence(s) PCAEM	-		
Descriptif			
Depuis 2010, Grand Paris Seine Ouest contribue à l'amélioration du parc de logements privés et à la rénovation de copropriétés dégradées via des opérations programmées en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat regroupées sous la dénomination d'Opération Habitat Qualité (OHQ). Ces opérations ciblées constituent un levier incitatif par la mobilisation d'aides publiques pendant une durée limitée et sous conditions. A partir de l'automne 2019, la deuxième génération de l'OHQ, tout en conservant ses cibles initiales, portera principalement sur la rénovation énergétique des copropriétés et la lutte contre la précarité énergétique. Sur ce volet, l'objectif de rénovation est de plus de 1 700 logements dont 83% avec un gain énergétique de plus de 25%. Les copropriétés retenues le seront par repérage préalable (copropriétés éligibles et fragiles) et par appel à projet. Une attention particulière sera portée à la typologie de la copropriété (répartition entre propriétaires occupants et bailleurs, présence de ménages modestes). Au travers d'un accompagnement et d'un financement renforcé des copropriétés dites « fragiles » et des ménages les plus modestes, l'OHQ a pour but de rendre la rénovation énergétique accessible et de lutter contre le phénomène de précarité énergétique. Parallèlement, Grand Paris Seine Ouest mettra en place un Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC). Les actions préventives en matière de dégradation et d'assainissement de la gestion des copropriétés menées dans le cadre du POPAC pourront favoriser à terme la conduite de programmes de rénovation énergétique en copropriété.			
Moyens			
Techniques :	* Accueil, information, sensibilisation et conseil du public * Assistance à maîtrise d'ouvrage des projets * Outils de communication * Outils d'observation, de repérage et de suivi * Instruction et versement des aides	Financiers (internes) : 8,4 M€ dont 2,4 M€ d'aides aux travaux (GPSO) 1,3 M€ d'ingénierie (GPSO)	
Humains :	Suivi global : 2 ETP Prestataire externe pour la mise en œuvre de l'opération	Financiers (externes) : Aides aux travaux : ANAH: 3,6 M€ Habiter Mieux : 1,1 M€	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Consommation énergétique : 2 323 GWh (S. Résidentiel) Emissions GES : 457 434 téqCO ₂	
Objectif en 2025	1 936 GWh (S. Résidentiel)		
Indicateurs de suivi			
Nombre de logement ayant bénéficié du dispositif pour une amélioration énergétique	Gain énergétique dû aux opérations financées (théorique)	Réduction des émissions de GES dû aux opérations financées (théorique)	Montant des subventions versées
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019 Planification du dispositif et rédaction du cahier des charges → AGIR Fin 2019 Lancement du dispositif → VERIFIER 2019-2025 * Suivi-animation du dispositif par l'opérateur * Pilotage du dispositif par l'Habitat de GPSO			

AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique et aux risques naturels (inondation, canicule/sécheresse, îlot de chaleur urbain, qualité de l'air, retrait/gonflement argiles) constitue un nouvel axe de travail. Cependant il fait écho à l'axe 2 de l'Agenda 21 qui avait pour objet la préservation de l'environnement et du cadre de vie (maintien et préservation de la biodiversité, gestion des parcs et du patrimoine arboré, préservation de la ressource en eau, limitation des risques et nuisances).

AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie

2.1 Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement

2.2 Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics

2.3 Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique

	AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie		
2.1 Intégrer les enjeux du changement climatique dans les projets de construction et d'aménagement			
Pilote(s)	Direction de l'Aménagement	Cible Les aménageurs, promoteurs et constructeurs du territoire	
Co-pilote(s)	Direction de l'Urbanisme Direction des Etudes et de l'Environnement Service Développement Durable	Partenaires SPL Seine Ouest Aménagement SPL Val de Seine Agence Locale de l'Energie et du Climat Villes	
Référence(s) PCAEM	HAB5 : Mettre en place des prescriptions environnementales proactives dans le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et le SCOT		
Descriptif			
GPSO souhaite formaliser l'intégration des bonnes pratiques qui répondent aux enjeux de résilience face au changement climatique (ex : effet d'îlot de chaleur urbain, ressource en eau limitée...) dans l'aménagement et la construction sur son territoire. Un référentiel technique de l'aménagement durable sera donc créé, comprenant un volet espace public à destination des aménageurs et gestionnaires d'espaces (cf. 2.2) et un volet espace privé (à destination des promoteurs et constructeurs). Ce référentiel donnera des recommandations concernant notamment : - la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et la gestion de l'eau ; - la rénovation exemplaire et l'éco-construction ; - les pratiques d'économie circulaire dans les chantiers ; - la promotion des systèmes de production d'énergie renouvelable et des réseaux de chaleur. Le référentiel aura vocation à être décliné dans les documents règlementaires (ex : PLU/PLUi) et contractuels (ex : concessions d'aménagement), ainsi que dans tout document encadrant l'action de GPSO (ex : charte de mobilier urbain).			
Moyens			
Techniques :	* Réalisation du référentiel * Déclinaison dans les documents	Financiers (internes) : Accompagnement technique pour la réalisation du référentiel : 100k€	
Humains :	1/2 ETP	Financiers (externes) : Financements potentiels de la Région et de l'ADEME	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025	Non quantifiable		
Indicateurs de suivi			
Réalisation du référentiel (oui/non)	Nombre de recommandations du référentiel prises en compte dans les PLU	Nombre de recommandations du référentiel prises en compte dans les opérations d'aménagement	
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019-2021 Réflexion sur le contenu du référentiel	AGIR 2022-2025 Construction du référentiel avec les acteurs	VERIFIER Suivi des indicateurs au fur et à mesure des modifications de PLU et des opérations d'aménagement	

	AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie		
2.2 Valoriser la nature dans l'aménagement et la gestion des espaces publics			
Pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques	Cible Les gestionnaires d'espaces publics du territoire	
Co-pilote(s)	Service Développement Durable	Partenaires Villes Agence Régionale de Biodiversité association Espaces Seine Ouest Assainissement Conseil Départemental du 92	
Référence(s) PCAEM	-		
Descriptif			
Dans le contexte actuel du changement climatique, la nature en ville est une composante essentielle que GPSO s'engage depuis plusieurs années à préserver. Ainsi, la gestion des espaces publics poursuivra sa mutation pour répondre mieux aux enjeux environnementaux et climatiques, via : - la création d'un référentiel de l'aménagement de l'espace public (cf. action 2.1) regroupant des prescriptions pour les maîtres d'oeuvre et gestionnaires, tendant vers : zéro rejet d'eaux pluviales dans les réseaux, désimperméabilisation des sols, végétalisation optimisée (essences locales et variées favorisant la biodiversité, entretien simple avec limitation des intrants, faible besoin en eau), revêtements à fort albédo, réintroduction de l'eau en surface, création de zones d'ombrage, diminution de la pollution lumineuse... ; - la préservation du patrimoine arboré : contrôles hivernaux et estivaux, diagnostic phytosanitaire, renouvellement du patrimoine en fin de vie (effectif constant à l'échelle du territoire), élagages, arrosages des plants, fosses suffisantes au bon développement... ; - le développement de l'agriculture urbaine via l'identification d'espaces pour la création de jardins partagés (gestion par les villes), ainsi que pour l'éco-pâturage et la mise en place de ruches (aménagement en propre ou aide à la création) ; - la poursuite du dispositif "Jardiner ma Ville" en proposant une identification des espaces végétalisables (pieds d'arbres, jardinières existantes, délaissés de voirie, façades...) à disposition des habitants et associations du territoire ; - une meilleure gestion de la ressource en eau (pluviale, source, exhaure) en utilisant l'eau non-potable pour l'arrosage des espaces verts, le nettoyage de la voirie, l'alimentation des fontaines...			
Moyens			
Techniques :	* Réalisation du référentiel * Dispositif Jardiner ma Ville * Contrôles et diagnostics phyto du patrimoine arboré	* Budget courant espaces publics + 100k€ projets jardins partagés + 30k€ (5k€ /an) projets éco-pâturage * Budget référentiel de l'aménagement (cf. action 2.1)	
Humains :	6 ETP	Financiers (externes) : MGP, Région, ADEME	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025	Non quantifiable		
Indicateurs de suivi			
Création du référentiel (oui/non)	Nombre de parcelles dédiées aux jardins partagés	Nombre de parcelles dédiées au dispositif Jardiner ma Ville	Ratio du renouvellement d'arbres
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019 Planification du diagnostic phytosanitaire annuel	AGIR 2020-2025 * Création du référentiel de l'aménagement des espaces publics * Réalisation du diagnostic phytosanitaire annuel	VERIFIER à partir de 2020 Suivi des indicateurs	

	AXE 2 : Un territoire résilient qui veille à la qualité de son cadre de vie		
2.3 Réduire la vulnérabilité des acteurs du territoire au risque climatique			
Pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques	Cible Tout acteur du territoire	
Co-pilote(s)	Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Service Développement Durable Service Communication	Partenaires Villes Métropole du Grand Paris Préfecture Partenaires du dispositif EpiSeine Atelier Parisien d'Urbanisme Agence Régionale de Biodiversité	
Référence(s) PCAEM	ACC6 : Réaliser une Stratégie de Résilience Métropolitaine, incluant un volet résilience climatique		
Descriptif			
Afin de limiter l'exposition et la vulnérabilité des acteurs aux risques climatiques présents sur leur territoire (inondation, canicule, sécheresse, neige, pollution de l'air - cf. action 3.3), la collectivité assurera le relai d'information auprès des habitants, des entreprises et des agents, notamment via les villes (services communication, écoles, CCAS...). GPSO réalisera des animations pédagogiques à destination du grand public sur le thème du risque climatique, notamment : - visites de sites dans le cadre du dispositif Episeine ; - ateliers sur la qualité de l'air ; - ateliers sur la lutte contre le moustique tigre ; - bonnes pratiques à adopter en période de crise... La collectivité réalise également des actions préventives et curatives : - salage et déneigement lors d'épisodes de neige ; - mise à disposition de moyens humains et matériels lors d'inondations ; - réalisation d'une cartographie des îlots de fraîcheur (parcs, points d'eau, bâtiments rafraichis...) ; - réflexion sur la révision des horaires d'ouverture et fermeture des parcs. GPSO incitera à la mise en place d'actions sur ses villes membres via un appui de l'ALEC : désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école...			
Moyens			
Techniques :	* Dispositifs de relai de communication (procédures de communication, dont canaux numériques) * Ateliers et animations * Dispositif de viabilité hivernale * Cartographie des îlots de fraîcheurs	* Budget animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre (cf. action 5.1) * Subvention ALEC (cf. action 1.2) * 30 k€ (5k€ /an) animations complémentaires ciblées	
Humains :	* Effectifs de la Maison de la Nature et de l'Arbre (cf. action 5.1) * Effectifs de l'ALEC (cf. action 1.2) * Suivi de l'action par les services en place	Financiers (externes) : ADEME	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025	Non quantifiable		
Indicateurs de suivi			
Réalisation de la cartographie des îlots de fraîcheurs (oui/non)	Nombre de participants à des animations et ateliers de sensibilisation		
Etapes de réalisation			
PLANIFIER dès 2019 * Préfiguration de la cartographie * Réflexion sur les horaires d'ouverture des parcs et jardins	AGIR 2019 - 2025 Réalisation des actions préventives et curatives, ainsi que des animations de sensibilisation	VERIFIER à partir de 2020 Suivi des indicateurs	

AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air

La mobilité et le secteur du transport, et plus particulièrement le recours à la voiture individuelle pour les déplacements, génère une forte part des émissions de polluants et représente 14% des émissions de GES.

AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air

**3.1 Encourager les
nouvelles mobilités**

**3.2 Développer les
mobilités décarbonées**

**3.3 Adopter une
stratégie pour
améliorer la qualité de
l'air**

	AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air		
3.1 Encourager les nouvelles mobilités			
Pilote(s)	Direction de la Mobilité	Cible	Tout acteur du territoire
Co-pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques	Partenaires	Syndicat Velib Metropole Ile de France Mobilités Région Ile-de-France Métropole du Grand Paris RATP SNCF Société du Grand Paris
Référence(s) PCAEM	AIR6 : Réaliser un Plan Métropolitain pour les « Mobilités Actives »		
Descriptif			
Au travers d'une politique globale de déplacements, la collectivité souhaite encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle. Pour ce faire, GPSO : - facilitera l'accès à l'information du public en relayant l'offre de mobilités et les moyens d'y accéder (applications, cartes des transports) ; - prévoiera les aménagements et la signalétique nécessaires pour apaiser les circulations (zones 20 et 30km/h), favoriser l'intermodalité (passage d'un mode à l'autre) et faciliter le partage de l'espace public entre les usagers ; - favorisera le développement des mobilités douces et des nouvelles mobilités : le vélo partagé Vélib verra son réseau de stations étendu, le développement des systèmes en free-floating (trottinettes, vélos, scooters) et plus généralement des engins de déplacement personnel sera encadré par les nouvelles dispositions législatives (cf. loi d'orientations des mobilités) et l'adaptation du code de la route, le stationnement des trottinettes personnelles sera facilité, l'autopartage en boucle ou en trace directe sera développé en réservant des places de stationnement et une tarification adaptée, et le covoiturage sera favorisé via la promotion auprès des entreprises (ex : covoiturage day de SoMobility) ; - développera sa politique cyclable par le biais d'un Plan Vélo qui proposera des itinéraires confortables et sécurisés ainsi que des services annexes (ateliers d'autoréparation, de remise en selle...) et par le maintien de la subvention pour l'achat d'un VAE.			
Moyens			
Techniques :	* Carte des transports * Plan Vélo * Equipements sur le domaine public * Instruction des demandes de subvention VAE	Financiers (internes) :	* 10k€ /an par station Vélib existante * 10 à 20k€ par nouvelle station Vélib * Budget subventions VAE : 100k€ /an * Installations et aménagements sur l'espace public (Plan Vélo) : 1M€ en 2019
Humains :	Assuré et coordonné par les services en place	Financiers (externes) :	MGP, Région, SGP
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale :	213 683 teqCO2 émis par le secteur Transport de Personnes (Diagnostic)
Objectif en 2025	185 516 teqCO2 émis par le secteur Transport de Personnes		
Indicateurs de suivi			
Nombre de zones de circulation apaisée	Linéaire cyclable aménagé	Nombre de stations Vélib	Fréquentation des stations Velib
Utilisation des véhicules en free-floating	nombre de subventions VAE accordées	Utilisation des itinéraires cyclables	
Etapes de réalisation			
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	
2019 Lancement de l'étude du Plan Vélo	2019 * Création de nouveaux parcours par marquage, amélioration de la signalisation des parcours existants, * Création de stationnements à partir de 2020 * Déploiement du Plan Vélo * Densification du réseau Velib Metropole	à partir de 2020 Suivi des indicateurs	

		AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air					
3.2 Développer les mobilités décarbonées							
Pilote(s)		Direction de la Mobilité		Cible		Tout acteur du territoire	
Co-pilote(s)		-		Partenaires		SIGEIF ADEME	
Référence(s) PCAEM		AIR7 : Poursuivre et développer le dispositif "Métropole Roule Propre"					
Descriptif							
Afin de limiter les émissions liées au trafic automobile carboné, la collectivité favorisera la recharge des véhicules propres (GNV, électrique, hydrogène...) via : - le développement d'un réseau de bornes de recharge électriques en réutilisant et modernisant les anciennes stations Autolib, la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) étant transférée au SIGEIF ; - l'identification du foncier pouvant accueillir des stations GNV et hydrogène.							
Moyens							
Techniques :		Infrastructures de recharge		Financiers (internes) :		investissement pour les IRVE (20% porté par GPSO)	
Humains :		compétence déléguée au SIGEIF		Financiers (externes) :		SIGEIF ; investissements GNV, Hydrogène, et IRVE (80%) ADEME (subvention Advenir)	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES							
Année de référence		2015		Situation initiale :		274 791 teqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes et Marchandises (Diagnostic)	
Objectif en 2025		240 613 teqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes et Marchandises					
Indicateurs de suivi							
Nombre de bornes installées sur le territoire		Nombre d'utilisations des bornes		Consommation en recharge aux bornes			
Etapes de réalisation							
PLANIFIER		AGIR		VERIFIER			
2019-2020 Diagnostic d'implantation des infrastructures de recharge		2019-2020 Diagnostic d'implantation des infrastructures de recharge		2020 -2022 Retour d'expérience des premières installations et ajustement pour la poursuite du déploiement			
2019-2025 Réflexion sur l'intégration de bornes GNV et hydrogène		2019-2025 Réflexion sur l'intégration de bornes GNV et hydrogène					

	AXE 3 : Améliorer la qualité de l'air		
3.3 Adopter une stratégie pour améliorer la qualité de l'air			
Pilote(s)	Direction de la Mobilité Service Développement Durable	Cible L'ensemble du territoire intercommunal	
Co-pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques	Partenaires Villes Ile de France Mobilités Métropole du Grand Paris Airpar'if	
Référence(s) PCAEM	AIR1 : Mobiliser et coordonner les acteurs de la qualité de l'air autour d'un plan d'actions ambitieux de lutte contre la pollution atmosphérique		
Descriptif			
Dans l'optique de réduire les épisodes de pollutions et les émissions globales de polluants, la collectivité développera plusieurs solutions : - la mise en place d'une "Zone à Faibles Émissions" (ZFE) dans le périmètre de l'A86 en collaboration avec la Métropole du Grand Paris ; - la mise en place d'un Plan Local de Déplacement (PLD) qui intégrera toutes les composantes de la mobilité, dont : observatoire de la mobilité, réflexion sur la logistique urbaine, la politique de stationnement de la collectivité... ; - le relais des alertes pollutions à destination des acteurs du territoire (conducteurs, habitants, entreprises volontaires, services des villes) via réseaux sociaux, mails, sms, affichage sur panneaux lumineux d'information des villes.			
Moyens			
Techniques :	* Réalisation du PLD * Contrôle ZFE * Elaboration d'une procédure concernant les alertes	Financiers (internes) : * Coût de l'étude pour le PLD : 150k€ * Signalisation ZFE : coût investissement à prévoir	
Humains :	Assuré et coordonné par les services en place	Financiers (externes) : * Ile de France Mobilités * Etat (AAP Ville Respirable en 5 ans)	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : 274 791 teqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes et Marchandises (Diagnostic)	
Objectif en 2025	240 613 teqCO ₂ émis par le secteur Transport de Personnes et Marchandises		
Indicateurs de suivi			
Emissions globales de polluants du secteur des transports	Nombre de jours dépassant les valeurs limites de polluants	Composition du parc de véhicules motorisés (vignettes Crit'air)	
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019-2020 * Révision des modes de communication sur la qualité de l'air / procédure pour le relai des alertes * Définition des modalités de l'étude du PLD	AGIR A partir de 2019 Mise en place progressive de la ZFE (2019 non classés et Crit'air 5 puis, à confirmer, 2021 Crit'air 4, 2022 Crit'air 3, 2024 Crit'air 2) 2021 Lancement de l'étude du PLD	VERIFIER à partir de 2021 Contrôle de l'application des restrictions de la ZFE	

AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins

Les secteurs économiques de tous types (tertiaires, industriels, parapublics) sont fortement producteurs de déchets. Contrairement aux déchets des ménages, les déchets des activités n'enregistrent pas de baisses sur les années passées.

Réduire la production de déchets, mieux les valoriser, et consommer responsable notamment par le développement de l'économie circulaire sont les enjeux de cet axe 4. La consommation de biens et services représentent 30% des émissions de GES du territoire. Le traitement des déchets quant à lui représente 0,4% des émissions de GES et doit permettre de produire plus d'énergie renouvelable (méthanisation par exemple).

AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins

4.1 Réduire la production de déchets

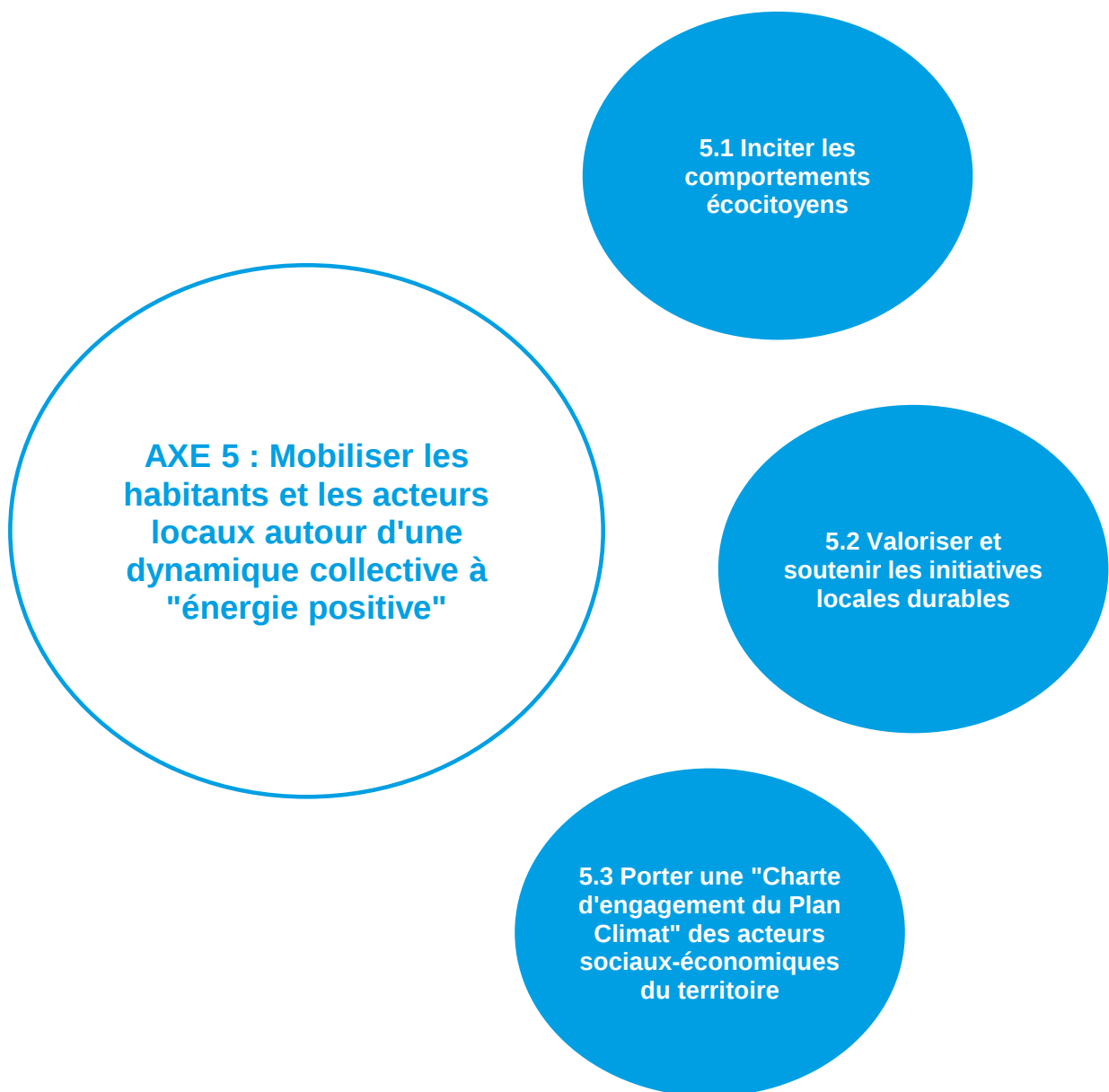
4.2 Valoriser les déchets et en optimiser le traitement

	AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins		
4.1 Réduire la production de déchets			
Pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques Service Développement Durable	Cible Tout acteur du territoire	
Co-pilote(s)	Seine Ouest Entreprises et Emploi	Partenaires Sycotom Région Ile-de-France Métropole du Grand Paris Villes Associations de commerçants CCI CMA Les associations et structures locales existantes oeuvrant dans le réemploi, l'économie circulaire et les démarches "zéro déchets"	
Référence(s) PCAEM	-		
Descriptif			
La collectivité souhaite développer plusieurs solutions complémentaires afin de limiter la production de déchets sur son territoire, dont la création d'un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour la période 2020-2025. Cela passera par des actions à destination de différents acteurs : * Commerçants et entreprises : - accompagner les commerçants des villes pour développer des solutions dans le cadre du PLPD concernant la consigne, le vrac, le compostage ; - intégrer le critère déchets dans la "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs (cf 5.3) qui valorisera les signataires mettant en oeuvre des bonnes pratiques (labellisation GPSO) ; - communiquer régulièrement aux entreprises sur la gestion des déchets (notamment concernant les filières de réemploi et les éco-organismes spécialisés) via les supports de communication de Seine Ouest Entreprises et Emploi. * Habitants : - accompagner les habitants pour mettre en place des actions de réduction de leur production de déchets dans le cadre du PLPD (cf 5.1) ; - poursuivre le développement du compostage en renforçant les moyens dédiés et la communication ; - promouvoir les structures du réemploi : facilitation à l'installation (lien avec les villes, notamment sur la recherche de locaux), communication sur le projet et la structure (via guides de collecte, site internet de GPSO, réseaux sociaux, articles dans les journaux municipaux) ; - Produire un volet déchet dans le "guide de l'écocitoyen.ne" (cf 5.1).			
Moyens			
Techniques :	* Réalisation du PLPD * Outils de communication * Matériel pour le compostage	* PLPD : 600k€ * Compostage : 740k€ * Economies estimées sur le coût de traitement : 1 100k€	
Humains :	* Mise en œuvre du PLPD : 1 ETP * Suivi du compostage : 0,5 ETP	Financiers (externes) : ADEME, Région, Sycotom, MGP	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : 125 000 Tonnes de déchets 80 825 tonnes valorisées énergétiquement (déchets ménagers des habitants de GPSO)	
Objectif en 2025	121 800 Tonnes de déchets		
Indicateurs de suivi			
Nombre de composteurs distribués par GPSO	Nombre d'actions de communication à destination des entreprises sur la prévention des déchets		
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019 Préfiguration du PLPD	AGIR dès 2019 * Promotion des structures du réemploi * Poursuite du développement du compostage * Communication à destination des entreprises 2020-2025 Elaboration et mise en œuvre du PLPD		VERIFIER dès 2019 Suivi des indicateurs

	AXE 4 : Consommer mieux, jeter moins		
4.2 Valoriser les déchets et en optimiser le traitement			
Pilote(s)	Direction Générale des Services Techniques	Cible Tout acteur du territoire	
Co-pilote(s)	Service Communication	Partenaires Syctom Région Ile-de-France ADEME	
Référence(s) PCAEM	CAD2 : Accompagner les collectivités dans la collecte et la valorisation des bio-déchets		
Descriptif			
En plus de réduire la production de déchets (cf. action 4.1), la collectivité veut mettre en place des actions afin de valoriser ceux qui auront malgré cela été produits. GPSO recherchera à cet égard une meilleure gestion de la collecte et des traitements des déchets, au travers de tous les outils dont elle peut disposer (communication, incitation, extension des consignes de tri...). Ainsi GPSO prévoit de : - réaliser une nouvelle campagne sur le tri en mettant en lumière la manière dont les déchets sont traités et valorisés (focus sur la valorisation des déchets) dans le cadre de l'extension des consignes de tri ; - permettre le tri à la source des biodéchets (collecte et/ou compostage) pour l'ensemble des habitants du territoire ; - étudier des projets locaux de valorisation innovante des déchets (méthanisation, recyclage...) ; - réviser les fréquences de collecte par type de déchets ; - insérer une part de produits issus du réemploi dans ses marchés publics et la gestion de son patrimoine (cf. 6.1 et 6.2).			
Moyens			
Techniques :	* Outils de communication (campagne sur le tri) * Analyse des résultats des expérimentations	* Extension des consignes de tri : 165k€ * Généralisation collecte déchets alimentaires : 5,7M€ * Innovations valorisation des déchets : 730k€ * Economies estimées sur le coût de traitement : 365k€	
Humains :	1,5 ETP	Financiers (externes) : Syctom, Région, CITEO, ADEME	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : 125 000 Tonnes de déchets 80 825 tonnes valorisées énergétiquement (déchets ménagers des habitants de GPSO)	
Objectif en 2025	121 800 Tonnes de déchets 78 950 tonnes valorisées énergétiquement (déchets ménagers)		
Indicateurs de suivi			
Part des déchets collectés valorisés (filières du recyclage, méthanisation et compostage)	Production énergétique issue de la valorisation des biodéchets	Extension des consignes de tri (oui/non)	
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2019-2020 * Préfiguration du nouveau marché de collecte (fréquences de collecte) * Planification de la communication liée à l'extension des consignes	AGIR 2020 * Extension des consignes de tri * Campagne de communication sur les consignes de tri 2022 * Mise en place du nouveau marché de collecte * Campagne de communication associée	VERIFIER 2021 Bilan de l'expérimentation des biodéchets	

AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"

L'objectif de cet axe est de sensibiliser et accompagner les habitants et acteurs du territoire vers des comportements plus durables (sobriété énergétique, consommation responsable, écomobilité) et ainsi de les placer au cœur de la démarche Plan Climat.



	AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"		
5.1 Inciter les comportements écocitoyens			
Pilote(s)	Service Développement Durable	Cible	L'ensemble des habitants du territoire
Co-pilote(s)	Service Communication Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Maison de la Nature et de l'Arbre	Partenaires	Villes Syndicats de gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie
Référence(s) PCAEM	HAB4 : Sensibiliser aux éco-gestes et à la sobriété énergétique		
Descriptif			
Afin de sensibiliser un grand nombre d'habitants sur les thématiques du développement durable, GPSO souhaite : - éditer un "guide de l'écocitoyen.ne" traitant des thématiques du développement durable. Il comprendra les bonnes pratiques de base du citoyen, les dispositifs de GPSO pour faciliter le passage à l'action (ex : mise à disposition de composteurs) et des repères chiffrés (ex : impact carbone). Il sera diffusé sur les réseaux sociaux, pourra être intégré à l'application SoNet et diffusé par les villes (publications municipales, réseaux sociaux, écoles...) ; - agrandir la palette de ses défis développement durable, en mettant en place à moyen terme un "défi zéro déchet" sur le principe du défi Familles à Energie Positive et par la suite un "défi mobilité" (le lancement de ces défis sera conditionné par des moyens humains et financiers adéquats) ; - renforcer la visibilité des actions pédagogiques de l'ALEC et de la Maison de la Nature et de l'Arbre (MDNA) à destination du grand public : Les thématiques ciblées par la MDNA à court terme sont le changement climatique, la gestion de l'eau, la consommation responsable (agriculture urbaine, jardinage) ; concernant l'ALEC, il s'agira de l'adaptation au changement climatique, de la rénovation énergétique de l'habitat, de la consommation responsable (impact carbone de la consommation), de la promotion des ENR (notamment projets citoyens) ; - poursuivre la publication d'articles de sensibilisation via les journaux municipaux, ainsi que via les réseaux sociaux (GPSO et villes) ; - organiser un évènementiel annuel de sensibilisation grand public, en partenariat étroit avec les villes.			
Moyens			
Techniques :	* Création d'un guide de l'écocitoyen .ne * Outils de suivi et animations des défis * Outils de communication	Financiers (internes) :	* activités Maison de la Nature : 850k€ * animation ALEC : via subvention (cf. action 1.2) * création du guide écocitoyen : 20k€ * défis énergie/déchets/mobilité : 25k€ /an * évènementiel annuel : 80k€ /an
Humains :	* Maison de la Nature : 3 ETP * Défis et évènementiel : 1 ETP * Communication : 0,2 ETP	Financiers (externes) :	ADEME, Syctom, Région
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale :	Production EnR&R 922 GWh/an (données Diagnostic) Consommation énergétique du bâti : 3 810 GWh Emissions GES (du parc bâti) : 641 266 t _{eq} CO ₂
Objectif en 2025	Une réduction de 3,4% des consommations énergétiques du parc bâti liées à la sobriété énergétique		
Indicateurs de suivi			
Création du guide de l'écocitoyen.ne (oui/non)	Nombre de participants aux différents défis	Nombre de participants à des animations et ateliers de sensibilisation	Ratio nombre d'articles publiés VS nombre d'habitants
Etapes de réalisation			
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	
début 2020	dès 2019	À partir de 2021	
* Lancement de la conception du guide de l'écocitoyen.ne	* Poursuite des animations MDNA et ALEC avec renforcement de certaines thématiques	Suivi des indicateurs	
* Etude de la mise en place du défi déchets	* Poursuite des actions de communication		
2021	2020-2021		
Etude de la mise en place du défi mobilité	* Diffusion du guide de l'écocitoyen.ne		
	* Lancement du défi déchet		
	à partir de 2022		
	Lancement du défi mobilité		

	AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"		
5.2 Valoriser et soutenir les initiatives locales durables			
Pilote(s)	Service Développement Durable	Cible L'ensemble des habitants, associations et collectifs citoyens du territoire	
Co-pilote(s)	Service Communication	Partenaires Villes associations et collectifs locaux	
Référence(s) PCAEM	ACT3 : Accompagner le développement l'économie circulaire et le réemploi		
Descriptif			
Pour permettre une meilleure compréhension des besoins des habitants et des usagers du territoire et valoriser les initiatives existantes, GPSO souhaite : - développer la communication sur les actions locales et les valoriser (relais via site internet et réseaux sociaux, intégration à l'agenda Seine Ouest Environnement...); - maintenir les canaux d'échange du Plan Climat permettant aux habitants du territoire de faire part de leurs propositions relatives aux enjeux de développement durable ; - soutenir les initiatives de collectifs citoyens via un appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets d'initiative locale ; - créer une cartographie des initiatives locales (identification des commerçants éco-responsables, structures du réemploi, ateliers repair'café, ...) à partir de données existantes en opendata.			
Moyens			
Techniques :	* Outils de communication * Dispositif d'appel à manifestation d'intérêt * Cartographie des initiatives locales	Financiers (internes) : * Budget courant communication * Site internet GPSO Environnement : 7k€ * AMI projets citoyens : 10k€ /an	
Humains :	Assuré et coordonné par les services en place	Financiers (externes) : -	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025	Non quantifiable		
Indicateurs de suivi			
Nombre de visiteurs sur le site internet GPSO Environnement	Nombre de vues des posts "développement durable" des réseaux sociaux	Nombre d'actions locales relayées	Nombre d'initiatives citoyennes locales soutenues
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2020 * Définition des modalités de l'AMI * Réflexion sur l'évolution du canal d'échange Plan Climat	AGIR 2019-2025 Relai de communication des actions locales 2021 Lancement de l'AMI	VERIFIER 2019-2025 Prise en compte des propositions des habitants pour le développement durable	

	AXE 5 : Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour d'une dynamique collective à "énergie positive"		
5.3 Porter une "Charte d'engagement du Plan Climat" des acteurs sociaux-économiques du territoire			
Pilote(s)	Service Développement Durable	Cible Acteurs sociaux-économiques du territoire	
Co-pilote(s)	Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Direction Générale des Services Techniques	Partenaires Villes Fédérations professionnelles Métropole du Grand Paris Région Ile-de-France Département	
Référence(s) PCAEM	-		
Descriptif			
Pour que le Plan Climat soit mis en oeuvre dans tous les secteurs, la collectivité proposera une "Charte d'engagement du Plan Climat" que les acteurs sociaux-économiques du territoire pourront ratifier afin de s'engager à leur échelle. Les thèmes traités par cette charte pourront être : - la mobilité (équipements, covoiturage, PDE/PDIE...), - la gestion des ressources (fournisseurs, gestion des déchets des entreprises, relation avec les éco-organismes...), - la gestion des bâtiments (rénovation et fluides...) et leurs usages (éco-gestes, bonnes pratiques...), - l'adaptation au changement climatique (plan de prévention des risques naturels, végétalisation...). Cette charte s'adressera aux acteurs sociaux-économiques du territoire, tels que : - grands comptes - promoteurs immobiliers - PME et TPE - commerçants - établissements publics (hôpitaux, enseignement supérieur, bailleurs sociaux...) - associations - restaurants inter-entreprises Les acteurs pourront par exemple s'engager : - en tant qu'usager locataire de bâtiment ou propriétaire de locaux (occupant ou bailleur), - comme professionnels de la construction, - via leur activité industrielle ou de service, - en tant qu'employeur, - comme donneur d'ordre. La collectivité animera le réseau des signataires et proposera une cartographie publique des acteurs engagés.			
Moyens			
Techniques :	* Elaboration de la Charte * Mobilisation des acteurs (dont communication) * Animation du réseau des signataires * Evènementiels (soirée de lancement, valorisation des signataires...)	* Frais de fonctionnement et d'animation : 10k€ /an * Mobilisation des acteurs via subvention SOEE : + 47k€ pour 0,5 ETP pendant 2 ans * Subvention ALEC (cf. action 1.2)	
Humains :	* Coordonné par les services en place * Assuré en partenariat avec l'ALEC et SOEE	Financiers (externes) : Région	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025	Non quantifiable		
Indicateurs de suivi			
Nombre d'acteurs signataires par niveau d'engagement	Nombre d'employés concernés (cumul de la taille des structures signataires)	Taux de fidélisation des signataires	Taux de progression du niveau d'engagement
Etapes de réalisation			
PLANIFIER 2020 Rédaction de la Charte et appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs sociaux-économiques	AGIR 2020-2021 Premières signatures de la Charte (événement public de lancement) et lancement de l'animation du réseau des signataires à partir de 2022 Poursuite de l'animation du réseau	VERIFIER À partir de 2022 * Partage des retours d'expérience au sein du réseau Poursuite de la mobilisation des signataires * Progression du niveau d'engagement des signataires	

AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire

Faire de GPSO une administration exemplaire pour assurer la diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES du patrimoine de la collectivité, définir les besoins d'achats de matériaux et de services au plus juste, et, favoriser l'implication des agents dans la démarche Plan Climat ; voici l'objectif de ce dernier axe. Ces démarches doivent permettre de réaliser des économies sur les coûts de fonctionnement notamment.



	AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire	
6.1 Poursuivre et amplifier la démarche de marchés publics éco-responsables		
Pilote(s)	Direction de la Commande Publique	Cible L'ensemble des marchés passés par la collectivité
Co-pilote(s)	Service Développement Durable Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE)	Partenaires Les services métiers ADEME Réseau des acheteurs du développement durable (Rapidd) Association ObsAR
Référence(s) PCAEM	CAD1 : Renforcer les achats durables au sein des marchés publics métropolitains	
Descriptif		
Afin de diminuer l'empreinte écologique de ses achats de fournitures et de services, la collectivité souhaite renforcer les démarches engagées d'exemplarité au travers de la commande publique. Une attention particulière sera ainsi apportée aux offres des prestataires sur les volets de l'énergie, des déplacements ou encore de la gestion des ressources naturelles et des déchets. GPSO s'engagera pour répondre à terme aux objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable dès la définition du besoin, donnés ci-dessous : - 100% des marchés publics feront l'objet d'une analyse afin d'intégrer des objectifs de « développement durable », - 30% des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une clauses environnementales. Ainsi : - la possibilité d'intégrer un critère environnemental aux marchés sera systématiquement étudiée ; - un suivi sera réalisé afin de connaître le nombre de marchés possédant un tel critère ; - des expérimentations seront réalisées, comme par exemple dans le marché d'éclairage public ; - GPSO s'engagera sur une part de ses marchés possédant un critère environnemental, afin de répondre à terme à l'objectifs de 30% ; - des réunions périodiques de suivi des prestataires seront réalisées afin de vérifier que l'exécution est conforme au cahier des charges et répond donc bien aux critères environnementaux annoncés lors de la réponse du prestataire.		
Moyens		
Techniques :	* Formation des agents en charge de la commande publique aux normes environnementales et leviers du développement durable (cf. action 6.3) * Veille fournisseurs active	Financiers (internes) : -
Humains :	* Assuré et coordonné par les services en place * Facilitation des clauses sociales : 3 ETP (via subvention GPSO)	Financiers (externes) : -
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES		
Année de référence	2015	Situation initiale : 1 335 t _{eq} CO ₂ liées aux achats de biens et de services
Objectif en 2025	Atteindre 2% de réduction des émissions	
Indicateurs de suivi		
nombre de marchés possédant des critères d'attribution environnementaux	pourcentage des points attribués aux critères environnementaux pour l'évaluation des marchés	
Etapes de réalisation		
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER
2019 * Identification des marchés pour lesquels l'intégration d'un critère environnemental est possible * Proposition d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables * Formation des agents de la commande publique aux différentes normes, labels et certifications existants	À partir de 2020 * Augmentation progressive du poids des critères environnementaux dans les critères d'attribution (objectif 30%) * Généralisation de la démarche à l'ensemble des marchés pour lesquels cela est pertinent	A partir de 2020 Evaluation de la part des marchés possédant un critère d'attribution environnemental * Engagement progressif sur des taux de marchés environnementaux plus importants

	AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire		
6.2 Renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité			
Pilote(s)	Direction des Moyens Généraux Direction Générale des Service Techniques	Cible Le patrimoine de la collectivité : bâtiments et éclairage public	
Co-pilote(s)	Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Service Développement Durable	Partenaires Villes Sipperec Sigeif	
Référence(s) PCAEM	ACT1 : Réalisation d'un plan de réhabilitation thermique des bâtiments publics anciens ACT2 : Instaurer la supervision énergétique des bâtiments publics		
Descriptif			
Afin de réduire son impact direct sur l'environnement, GPSO souhaite diminuer les consommations énergétiques et l'impact environnemental de son patrimoine (bâtiments et éclairage public). Concernant les bâtiments, cela se traduit par : * la sensibilisation des usagers à l'utilisation de leur bâtiment (utilisation des thermostats, bonnes pratiques pour la circulations de l'air en été...); * le suivi des consommations de fluides par bâtiment, afin d'avoir un outil de pilotage permettant notamment de connaître l'impact des mesures d'économie d'énergie après prise en compte de la rigueur climatique; * la mise en place d'un plan pluriannuel de travaux, comprenant la réalisation d'audits sur les bâtiments le nécessitant; * la réalisation d'une étude de faisabilité en interne afin d'identifier le surcoût potentiel, et les démarches nécessaires à l'intégration d'une part d'énergie verte responsable au mix énergétique de fourniture (en partenariat avec le SIPPAREC). D'un point de vue général, le service de gestion du parc bâti prendra en compte les critères environnementaux et de réduction des consommations dans les opérations courantes de maintenance et de faible investissement à court terme (remplacement des appareils de chauffage anciens par des équipements neufs plus économes, de l'éclairage existant par des LED moins énergivores, pose de variateurs d'éclairage...). Concernant l'éclairage public, GPSO met en œuvre sur son territoire un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de : * réduire et optimiser les coûts énergétiques; * réduire la production de dioxyde de carbone et de déchets; * réduire la pollution lumineuse; * réduire les coûts de fonctionnement et de maintenance; * mettre en place progressivement une télégestion pour limiter les déplacements des techniciens. Dans ce cadre, un suivi des consommations d'électricité sera réalisé, afin de connaître notamment l'impact des mesures d'économie d'énergie sur le parc d'éclairage public. L'objectif final de réduction de la consommation énergétique représente 30 à 35 % d'économie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des expérimentations de systèmes peu énergivores seront proposées en parallèle sur des sites pilotes (ex : capteurs de présence et variateurs sur l'éclairage public, pilotage fin des équipements de chauffage en fonction des saisons, récupération d'eau de pluie...)			
Moyens			
Techniques :	* Formation des agents du service bâtiment à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine * Outils de sensibilisation des usagers * Outils de suivi des consommations de fluides (bâti et éclairage) * Remplacement des équipements	Financiers (internes) : * Fonctionnement courant : 800k€ /an * Investissements : 400k€ /an	
Humains :	* 0,5 ETP * Accompagnement de la démarche : ALEC via subvention GPSO (cf. 1.2)	Financiers (externes) : -	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES			
Année de référence	2015	Situation initiale : 3 302 t _{eq} CO ₂ , dont 1 417 t _{eq} CO ₂ émissions indirectes liées à l'électricité, 246 t _{eq} CO ₂ liées à la biomasse, 1 077 t _{eq} CO ₂ liées aux hydrocarbures, et 562 t _{eq} CO ₂ liés aux chauffage et autres usages	
Objectif en 2025	Atteindre 5% réduction de la consommation énergétique du secteur bâti et souscrire à des fournisseurs verts		
Indicateurs de suivi			
Consommation énergétique des bâtiments de GPSO (propriétaire ou occupant)	Consommation énergétique du parc d'éclairage public	Pourcentage d'électricité verte dans le mix énergétique de fourniture du parc bâti	Pourcentage d'électricité verte dans le mix énergétique de fourniture de l'éclairage public
Nombre de points lumineux d'éclairage public énergivores remplacés	Nombre d'usagers sensibilisés à l'usage de leur bâtiment		
Etapes de réalisation			
PLANIFIER	AGIR	VERIFIER	
2019 Etude de faisabilité sur l'intégration d'électricité verte responsable dans le mix énergétique de fourniture de GPSO	à partir de 2019 Expérimentation de systèmes peu énergivores sur des sites pilotes	à partir de 2020 Suivi global des consommations de l'ensemble du patrimoine de GPSO et de ses évolutions	
2020 * Préfiguration des outils de suivi des consommations par bâtiment * Réflexion sur le plan pluriannuel de travaux	à partir de 2020 * Mise en place des outils de suivi des consommations par bâtiment * Mise en place du plan pluriannuel de travaux		

		AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire			
6.3 Impliquer l'ensemble des agents dans la démarche Plan Climat					
Pilote(s)		Direction des Ressources Humaines		Cible	
				L'ensemble des agents de la collectivité	
Co-pilote(s)		Service Développement Durable			
Référence(s) PCAEM		AT3 : Constituer un réseau de « référents Climat-Air-Energie » AT6 : Organiser les coopérations interterritoriales et internationales		Partenaires	
				CNFPT CIG	
Descriptif					
La collectivité souhaite assurer la bonne prise en compte par l'ensemble de ses agents des enjeux liés au développement durable afin que celui-ci fasse partie de la culture d'administration. À cette fin, GPSO souhaite : - proposer des formations ou séminaires à ses agents afin d'assurer la bonne compréhension des enjeux du développement durable au sein des services via le plan de formation triennal : il pourra s'agir de sensibilisation (éco-gestes et bonnes pratiques) et de formations métiers (Comment inclure les enjeux techniques dans ses missions ?) ; - inclure les problématiques de développement durable dans les fiches de postes pour lesquelles des leviers liés à leur activité sont possibles, et dans le discours RH général (ex : présentation de GPSO lors des entretiens d'embauche ou lors de la matinée d'accueil des nouveaux arrivants) ; - créer un réseau de référents développement durable au sein des services ; - inclure le développement durable dans les évènements annuels internes (séminaire des cadres, assemblée générale...) ; - assurer la communication interne autour du Plan Climat et du futur réseau de référents développement durable (ex : articles dans le journal interne des agents, information au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)...).					
Moyens					
Techniques :		* Formations ou séminaires * Journal interne * Instances RH * Réseau des référents		Financiers (internes) :	
				Prestataire externes de formation : 10k€ /an	
Humains :		Assuré et coordonné par les services en place		Financiers (externes) :	
				-	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES					
Année de référence		2015		Situation initiale :	
				Non quantifiable	
Objectif en 2025		Atteindre 3% de réduction des émissions de GES par le biais d'éco-gestes			
Indicateurs de suivi					
Nombre d'agents formés aux enjeux du développement durable	Nombre d'agents sensibilisés aux bonnes pratiques	Nombre d'interventions réalisées par les services en interne	Nombre de communications internes réalisées à destination des agents		
Etapes de réalisation					
PLANIFIER à partir de 2019 Réflexion sur l'intégration du développement durable dans le plan de formation  AGIR dès 2019 * Intégration d'articles dans le journal interne * Présentation en CHSCT 2020 - 2021 * Inclusion dans les évènements RH internes * Actions de sensibilisation * Intégration d'enjeux développement durable dans les fiches de poste  VERIFIER dès 2020 Evaluation suite aux formations et actions (qualité, impact)					

		AXE 6 : GPSO, une administration exemplaire			
6.4 Observer et piloter financièrement le développement durable					
Pilote(s)		Service Développement Durable		Cible	
				L'ensemble des activités et services assurés par la collectivité	
Co-pilote(s)		Direction des Finances Référénts budgétaires de chaque direction		Partenaires	
Référence(s) PCAEM		AT7 : Développer une ingénierie financière au service de la transition métropolitaine			
ADME					
Descriptif					
La collectivité souhaite renforcer son attention quant à la ventilation de son budget et à l'utilisation de celui-ci dans une logique de développement durable de ses activités. Ainsi, GPSO souhaite procéder à l'identification des dépenses liées au développement durable sur l'ensemble de ses services.					
Moyens					
Techniques :		Outils de suivi analytique		Financiers (internes) : -	
Humains :		Assuré et coordonné par les services en place		Financiers (externes) : -	
Estimation des impacts attendus en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES					
Année de référence		2015		Situation initiale : Non quantifiable	
Objectif en 2025		Non quantifiable			
Indicateurs de suivi					
Dépenses liées au développement durable					
Etapes de réalisation					
PLANIFIER		AGIR		VERIFIER	
2019 Lancement de l'identification budgétaire auprès des référents		2020 Mise en œuvre du suivi analytique		à partir de 2021 * Analyse et bilan des dépenses de 2020 * Ajustements pour la poursuite de la démarche les années suivantes	

